

COMMUNE DE BERNOS-BEAULAC

**Compte Rendu du Conseil Municipal
du 27 janvier 2022 à 20 h 30**

Convocation du 20 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 27 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Jacqueline LARTIGUE RENOUIL, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux : 15

PRESENTS:

LARTIGUE RENOUIL Jacqueline - **MICHEL** Alain - **BERNARD** Pascal – **BERNARD** Isabelle – **AUDIGNON** François - **PEYROU** Maxence - **ROSEC** Didier – **GUILLON** Josiane - **ANDRÉ** Patrick – **CASTILLO** Sarah - **GALLITRE** Frédérique –

Absents : – **LUMALÉ** Delphine – **DOS SANTOS** Jean Louis

Absente excusée : **WISNIEWSKY** Amandine

Absents ayant donné procuration : Mr **LAMBERT** Didier à Mr **ROSEC** Didier

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BERNARD

ADOPTION PROCÈS VERBAL PRÉCÉDENT

Le procès-verbal du 16 décembre 2021 est **adopté à la majorité**
(3 voix contre – 9 voix pour)

Mme LARTIGUE demande de rajouter à l'ordre du jour la réfection du Chemin de Chaulet suite à de nouveaux éléments obtenus après la convocation. La proposition est adoptée à l'unanimité.

DETERMINATION NOMBRE D'ADJOINTS

Le Conseil Municipal

DECIDE à la majorité (3 voix contre – 9 voix pour)

- **De réduire** le nombre de postes d'adjoints
- **Et fixe** le nombre de postes d'adjoints à 3

ELECTION ADJOINTS

A été désigné Président : Mr François AUDIGNON

Ont été désignés comme assesseurs : Mme Josiane GUILLON – Mr Maxence PEYROU

Poste 1^{er} Adjoint :

Après appel à candidatures, les candidats sont les suivants : Mr Didier LAMBERT et Mr Alain MICHEL

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Mr Alain MICHEL : 9 voix

Mr Didier LAMBERT : 3 voix

Poste 2^{ème} adjoint :

Après appel à candidatures, les candidats sont les suivants: Mme Isabelle BERNARD et Mme Frédérique GALLITRE

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Mme Isabelle BERNARD : 9 voix

Mme Frédérique GALLITRE : 3 voix

Poste 3^{ème} adjoint :

Après appel à candidatures, les candidats sont les suivants: Mr Pascal BERNARD et Mr Didier LAMBERT

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Mr Pascal BERNARD: 8 voix

Mr Didier LAMBERT: 3 voix

1 Abstention

Ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

- ☛ **Monsieur Alain MICHEL 1^{er} Adjoint au maire**
- ☛ **Madame Isabelle BERNARD, 2^o Adjoint au Maire**
- ☛ **Monsieur Pascal BERNARD, 3^o Adjoint au Maire**

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions

TAUX INDEMNITÉ ADJOINTS ET CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ
--

Le Conseil municipal

CONSIDERANT que les indemnités proposées sont :

- Maire : 38.56%

- Premier Adjoint : 16.1%

-Deuxième Adjoint : 16.1%

-Troisième Adjoint : 16.1%

- Conseiller Municipal Délégué : 16.1 %

CONSIDERANT, au regard de ce qui précède, que le montant de l'enveloppe annuelle allouée s'élèvera à 48 054.12€, soit 4 004.51 mensuels.

APPROUVE à la majorité le montant des indemnités proposés

- **Indemnités de fonction des 3 Adjointes :**
Pour : 9
Contre :
Abstention : 3

- **Indemnités de fonction d'un conseiller municipal délégué :**
- **Pour : 9**
- **Contre : 3**
- **Abstention :**

PADD

La commission restreinte composée d'une douzaine d'élus a réactualisé le PADD à la demande des maires et du conseil communautaire.

Il est demandé aux élus de la commune de bien vouloir donner leur avis sur cette réactualisation.

Après en avoir discuté, le conseil municipal

- **ACCEPTE à l'unanimité** la version rectifiée du PADD,
- **Et CHARGE** Mme le maire d'en informer La présidente de la commission en charge du PLUI.

CRÉATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE
--

Le Conseil Municipal

DÉCIDE à la majorité (3 voix contre - 9 voix pour)

- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint technique **territorial principal 2^{ème} classe** à temps non complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- ledit poste est créé pour une durée hebdomadaire de **32 heures** à compter du **1^{er} février 2022**
- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune ;

Le Maire
Jacqueline LARTIGUE RENOUIL

Affiché le